

# COUP D'OEIL SUR



# FONTENOY

JUILLET 1997

## TRAVAUX

### \* RESEAU D'EAU POTABLE

Ouf! c'est terminé! ou presque ...

Les désagréments ont été nombreux, surtout pour les habitants du centre du village: bruit, poussière, circulation, ...

A présent, comme après chaque terrassement, on constate des imperfections au niveau des finitions. Les riverains de la Rue du Monument subissent l'inconvénient d'importantes retenues d'eau pluviales. Toutefois on peut noter que certaines flaques existaient auparavant et que dans l'ensemble elles seraient moins conséquentes s'il y avait des avaloirs sur le réseau d'assainissement.

On pourra remédier à cet inconvénient lors de la création de trottoirs.

La pose du surpresseur collectif, destiné à améliorer la distribution de l'eau dans les secteurs élevés du village, ne pourra se faire qu'à la fin de l'année en cours. Auparavant, il faut l'avis de subvention du Conseil Général, l'appel d'offres et la disponibilité de l'entreprise retenue.

Monsieur HOQUET procède actuellement au relevé semestriel des compteurs et fait un bilan général du fonctionnement. Les anomalies seront signalées aux entreprises concernées.

### \* FACTURATION

La facture comprendra:

- la prime fixe de 50F (voir annexe du règlement de l'eau)
- le prix de l'eau consommée:
  - \*dans le contexte actuel, ce sera la consommation indiquée par l'ancien et le nouveau compteur
  - \*ou, à défaut, celle du 1er semestre 1996 avec un régularisation à la fin de l'année en cours
- la taxe d'assainissement
- la TVA se rapportant à ces deux services

## \* ENFOUISSEMENT DES LIGNES EDF et TELECOM

Les gaines ont été posées dans les fouilles réalisées pour la rénovation du réseau d'eau.

Les lignes aériennes disparaîtront progressivement, lors de programmes futurs de voirie.

Ces programmes relevant de la compétence du District, il faudra se montrer patient. Mais sans le District, ce serait plus long encore, la Commune à elle seule n'étant pas en mesure de faire des engagements financiers très importants.

# PROJET DE ZONE INTERNATIONALE

## - Origine du projet

Le Conseil Général a lancé, en 1992, une étude sur les lieux capables d'accueillir, en Meurthe et Moselle, de grands projets internationaux du type chaînes de montage d'automobiles, grandes unités de Télécommunications ou d'électronique, etc...**afin de favoriser la création d'emplois.** Cette étude a considéré que la zone de Gondreville-Fontenoy était dans le département de loin la plus intéressante en raison de sa superficie (120 ha à peu près plats et d'un seul tenant), de sa maîtrise foncière d'Etat, de sa situation proche des grandes voies de communication (autoroute A 31, ligne SNCF Paris-Strasbourg et Moselle canalisée), et de son appartenance à un grand bassin de vie, avec Universités, Centres de Recherches, etc... Cette zone est ainsi très différente des autres zones industrielles du département et n'est pas destinée au même type d'investisseur. Elle ne leur fait pas concurrence.

Cette analyse a été confirmée par la visite du site, à deux reprises, par Mercedes, les 20 octobre 1993 et 20 septembre 1994, pour deux projets différents (classe A, puis Smart). Cette société n'a visité aucun autre site en Meurthe et Moselle montrant ainsi la spécificité du site de Gondreville-Fontenoy, par rapport aux autres zones industrielles de Meurthe et Moselle.

## - Equipements nécessaires

Un investisseur industriel ne s'intéresse à un site que s'il présente les caractéristiques intrinsèques mentionnées plus haut, mais également si les travaux d'infrastructure ont déjà été réalisés. Pour notre Zone il s'agit de :

- un échangeur autoroutier placé entre la ZAC de la Croix St-Nicolas et le CD 191a qui drainera la circulation engendrée par l'activité industrielle vers l'autoroute sans qu'elle traverse le village.

- un embranchement SNCF à partir de Fontenoy qui aboutira dans la Z.I.

- un assainissement : les eaux usées de la Zone Internationale seront traitées dans une station d'épuration avant leur rejet dans la Moselle.

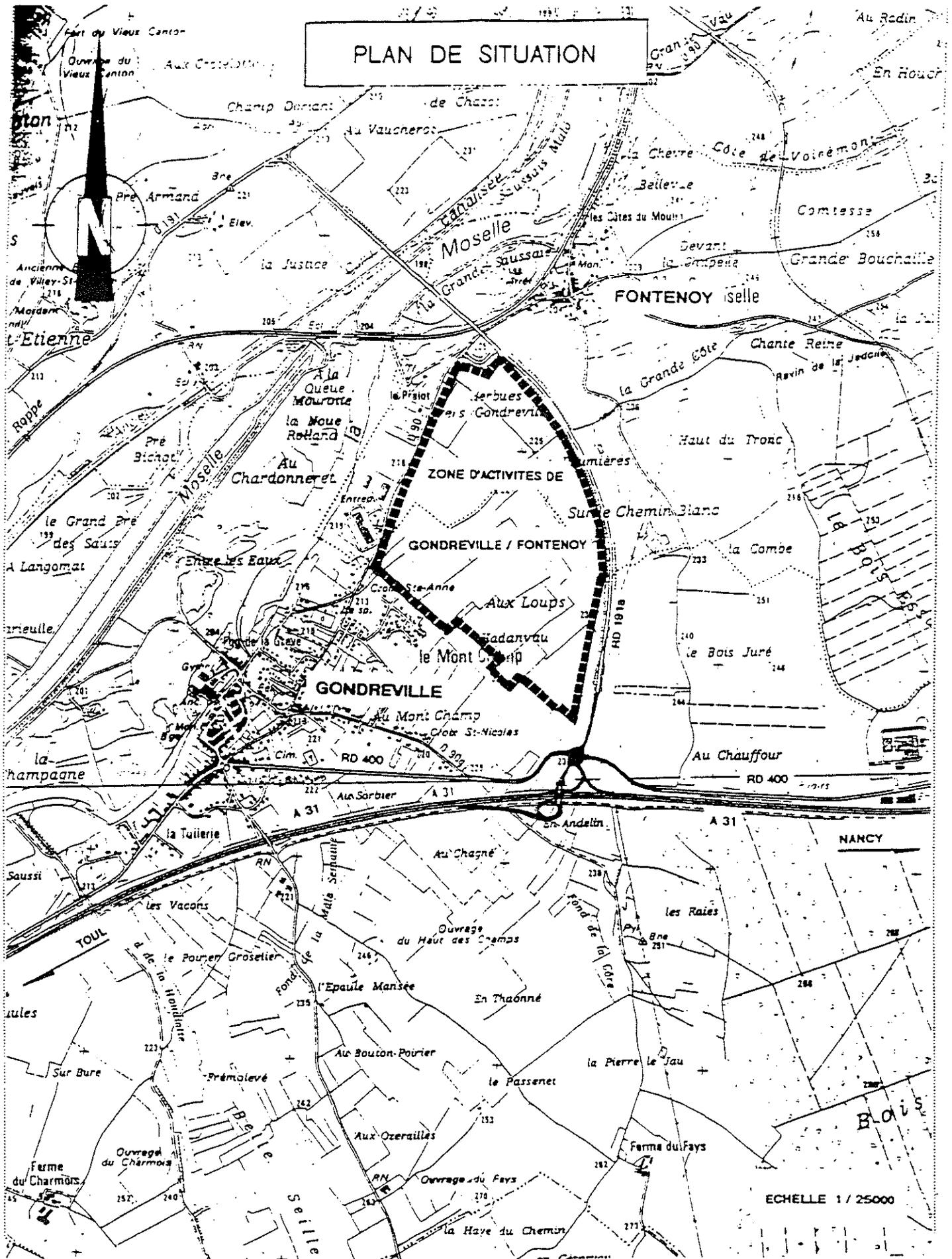
## - Montage financier et budget

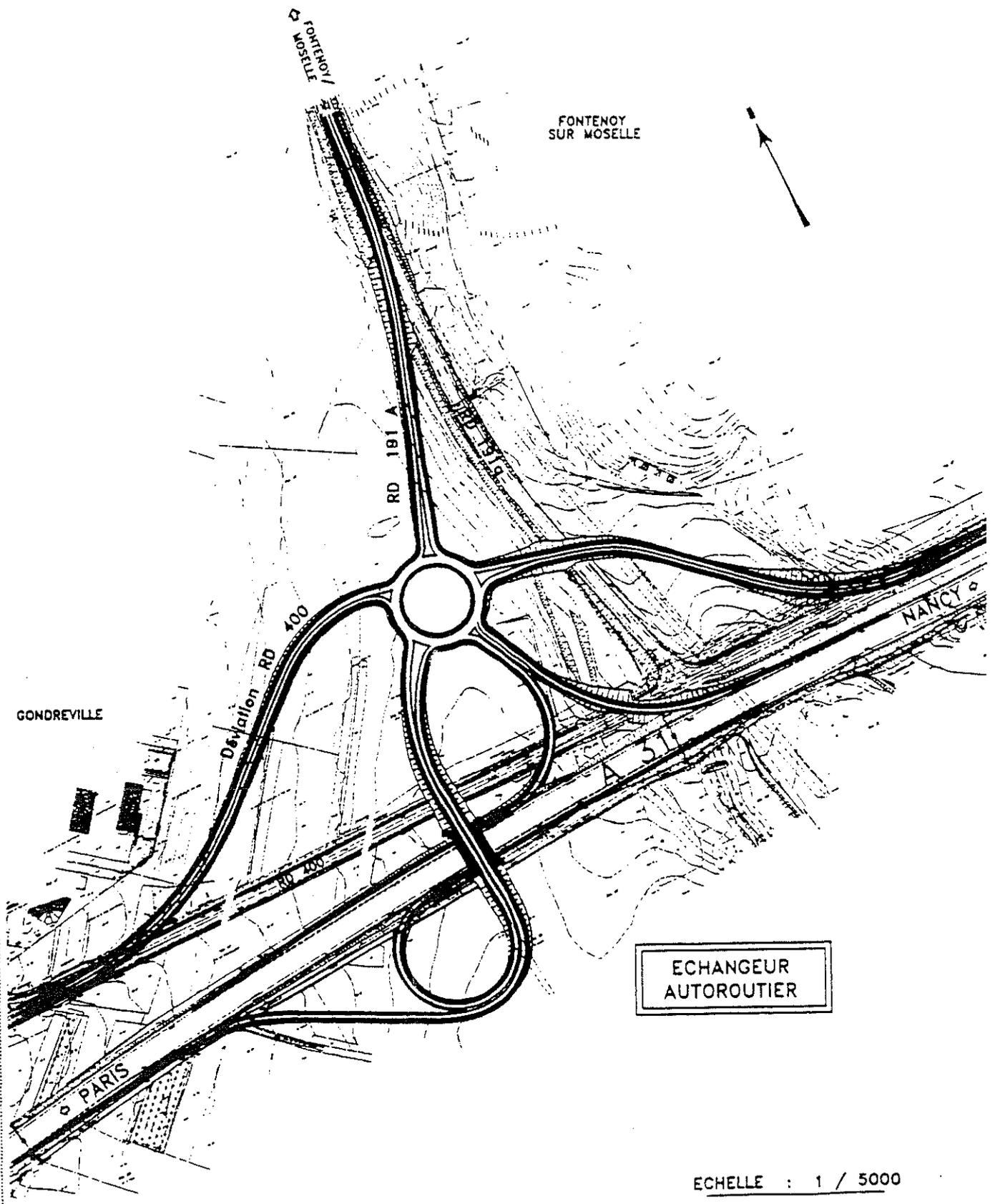
Un syndicat Mixte pour la réalisation de la Zone a été créé le 7 juin 1995 par arrêté préfectoral. Ce syndicat regroupe le Conseil Général de Meurthe et Moselle (80% des parts) et les communes de Gondreville (10%) et Fontenoy (10%). Ce syndicat est le Maître d'Ouvrage des Etudes et Travaux. Ses décisions sont prises à l'unanimité dans la mesure où les communes ont un droit de veto.

Les statuts prévoient une gestion budgétaire différente pour les Investissements et le Fonctionnement.

Les communes ne participent qu'au Fonctionnement du Syndicat.

# PLAN DE SITUATION





Les Investissements, qui sont énormes, sont pris en charge par le département. Le plan de financement est fixé pour chaque opération par le Comité Syndical après avis conforme de chaque membre adhérent.

Le budget, tel qu'il est prévu actuellement, est le suivant :

DEPENSES	Millions de Francs H. T. *	RECETTES	Millions de Francs
- Echangeur autoroutier	34	- Subvention FNADT (Etat)	8
- Acquisitions foncières	18	- Subvention FEDER (Europe)	20
- Fouilles archéologiques	5	- Subvention Région	20,2
- Plateformage	29	- Subvention Département	20,2
- Viabilités primaires réparties en :	28	- Recettes de cession des terrains à l'investisseur: 100 ha à 45,6 F/m <sup>2</sup>	45,6
- Electricité et Gaz	(7,5)	- Participation des communes de Gondreville et Fontenoy	0
- Assainissement	(3)		
- Eau potable	(0,5)		
- Raccordement au réseau ferré	(13,5)		
- Divers	(3,5)		
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114</b>

\* toutes les dépenses sont données Hors Taxes puisque le département récupère la TVA.

En 1996 les dépenses ont concerné principalement:

- les fouilles archéologiques
- les études de l'échangeur autoroutier
- diverses études: merlon, plateformage, assainissement, eau potable etc...
- une alimentation en eau potable, gaz moyenne pression (16 bars) et électricité haute tension (63 kV). Ces besoins sont faciles à satisfaire.

#### - Délais de réalisation

Les études sont, pour une large part, achevées.

Les fouilles archéologiques, qui étaient un préalable indispensable (elles auraient pu interdire le projet si des découvertes importantes avaient été faites), sont presque terminées.

La réalisation de l'échangeur autoroutier pourrait démarrer dès septembre 1997 et durera environ dix huit mois.

Un début de plateformage pourrait être réalisé cette année à l'automne.

#### - Délais d'occupation

La réalisation de cette zone est indiscutablement un pari du Conseil Général qui a voté " pour " à l'unanimité le 18 mai 1995.

On ne peut pas dire quand elle se remplira. Mais, a contrario, on peut dire que si l'on ne fait rien, jamais personne ne viendra sur le site de Gondreville-Fontenoy, car il y aura toujours des départements qui auront pris le risque d'équiper des zones avant la venue des investisseurs: c'est ce que nous ont clairement fait comprendre les ingénieurs de Mercedes le 20 octobre 1993.

Le Conseil Général a choisi de prendre ce risque. C'est sa responsabilité. Il montre ainsi son esprit d'entreprise.

Site Industriel de Gondreville

hypothèse de calendrier des démarches administratives et techniques

	1996				1997				1998				1999	
	04/95	01/96	02/96	03/96	04/96	01/97	02/97	03/97	04/97	01/98	02/98	03/98	04/98	01/99
	Phase A		Phase B		Phase A		Phase B		Phase A		Phase B		Phase A	
- Modification S.D.A.U et Schéma de Secteur - Procédure "Projet d'Intérêt Général" - Modification du P.O.S.						A + 12								
- Procédure d'Urbanisme opérationnel							A + 16							
- Investigations préalables de sols (topographie, sondages, Impact archéologiques)														
- Sondages archéologiques														
- Réalisation d'une Plateforme														
- Raccordement au réseau ferré														
- Captage du prêtôt														
- STATION D'EPURATION et EAUX PLUVIALES														

dernier site

procédures

Travaux

Etudes préalables

Etudes détaillées

Etudes préalables

Enquête publique

Complément d'études

Engagement possible des travaux

Etudes préalables

Etudes techniques détaillées

Agrement d'exploitation

Autorisation LOI sur l'EAU

Engagement possible des travaux

Etudes préalables

Etudes techniques détaillées

préalables

Autorisation LOI sur l'EAU

Dossier réalisation

Engagement possible des travaux

## Quelques rappels utiles

### pour le bien-être et la sécurité de tous

User du Domaine Public est un avantage qui implique des contraintes, comme :

- \* L'enlèvement des bacs à ordures après chaque collecte

Ce système de collecte, contraignant certes, mais gratuit, a été instauré par le District en 1994.

A Fontenoy, la mise en place s'est faite au début de l'année 1996 à cause d'une fin de contrat à honorer avec la société Tromec. La société Espac a consulté chaque famille afin de répondre à ses besoins. Si ces besoins ont varié, on ne peut y répondre que par d'éventuels échanges au sein de la commune.

- \* Le maintien en état de propreté des usoirs, trottoirs et caniveaux situés à l'aplomb de son domicile

Il s'agit de permettre le mieux possible la circulation des piétons et l'évacuation des eaux pluviales.

- \* La demande d'autorisation de voirie pour tous dépôts nécessaires à des travaux et leur enlèvement dès la fin de ces dits travaux (outillage, sable, matériaux divers,...).

- \* Un usage raisonnable du stationnement, notamment sur la Place de l'Eglise, l'endroit le plus attrayant du village, pour les habitants comme pour les personnes de passage.

Fontenoy a depuis longtemps la réputation d'un village agréable et propre.

La sauvegarde de cette réputation est l'affaire de TOUS !

## Décharge

L'espace dit « décharge communale » n'appartient pas à la Commune, mais à l'E.P.M.L.

Cet organisme le laisse à la disposition de la Commune, pour peu de temps encore. En contrepartie, la Commune est responsable des matériaux déposés.

Cette décharge ne peut recevoir que des matériaux de terrassement (terre, sable, gravier, pierraille,...) car il y a un réel risque de pollution de l'eau que nous buvons tous. Comme certaines indécidatesses ont été commises, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- l'accès à la décharge reste possible après demande faite à la mairie.
- selon la disponibilité des uns et des autres, ce sera un élu ou l'employé communal qui autorisera les dépôts.
- chaque dépôt devra être étalé et non déversé dans les pentes qui surplombent des terrains privés.
- tout contrevenant risquera une amende

A noter : Villey-Saint-Etienne possède un collecteur d'huiles de vidange.

Les villes de Laxou et de Dieulouard acceptent toutes matières nocives.

## Votre avis nous intéresse

### Quel nom pour les habitants ?

Après la recherche faite par la Municipalité aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, il apparaît que l'étymologie de Fontenoy est « FONTENETUM », c'est-à-dire « l'endroit où il y a des sources ».

Selon Hubert COLLIN, expert en onomastique, les habitants des communes ayant pour toponyme « Fontenoy » devraient s'appeler les FONTENOISIENS. Cependant, il n'est pas interdit de proposer d'autres appellations.

Si quelqu'un vous demandait comment vous vous appelez, qu'aimeriez vous répondre ?

Vos propositions sont les bienvenues .....

## Quelques rappels utiles

### pour le bien-être et la sécurité de tous

User du Domaine Public est un avantage qui implique des contraintes, comme :

- \* L'enlèvement des bacs à ordures après chaque collecte

Ce système de collecte, contraignant certes, mais gratuit, a été instauré par le District en 1994.

A Fontenoy, la mise en place s'est faite au début de l'année 1996 à cause d'une fin de contrat à honorer avec la société Tromeç. La société Espac a consulté chaque famille afin de répondre à ses besoins. Si ces besoins ont varié, on ne peut y répondre que par d'éventuels échanges au sein de la commune.

- \* Le maintien en état de propreté des usoirs, trottoirs et caniveaux situés à l'aplomb de son domicile

Il s'agit de permettre le mieux possible la circulation des piétons et l'évacuation des eaux pluviales.

- \* La demande d'autorisation de voirie pour tous dépôts nécessaires à des travaux et leur enlèvement dès la fin de ces dits travaux (outillage, sable, matériaux divers,...).

- \* Un usage raisonnable du stationnement, notamment sur la Place de l'Eglise, l'endroit le plus attrayant du village, pour les habitants comme pour les personnes de passage.

Fontenoy a depuis longtemps la réputation d'un village agréable et propre.

La sauvegarde de cette réputation est l'affaire de TOUS !

## FESTIVITES

\*\*\*\*\*

### Fête du village

Pour des raisons de disponibilités des forains, la fête du village aura lieu le dimanche 24 août.

Au programme :

- \* Concours de pêche le matin
- \* Animations sur la place de la Gare l'après-midi : auto-tamponneuses, château gonflable, gaufres, confiseries, frites, saucisses, .....

### Intercommunalité festive

Le Foyer Rural de Sexey-les-Bois nous propose de se joindre à lui pour l'organisation de festivités intercommunales.

Le principe nous semble intéressant.

### Avis

Comme chaque année, Sexey-les-Bois fête le 14 juillet avec feu d'artifice et autres animations.

# FONTENOY

*Fontenoy, je ne déserte pas!*

*Pour des raisons personnelles  
Je quitte le 38 rue du Monument  
Pour le 4 chemin de Villey-le Sec à Gondreville*

*Je continue à assumer mes fonctions  
A te consacrer mon temps et mon énergie*

*Fontenoy, je reste avec toi!*

*Avec le souhait d'un été ensoleillé pour tous!*

*Jeanne Bluette.*

---

Directeur de publication: BLUETTE Jeanne

Editeur: MAIRIE DE FONTENOY SUR MOSELLE  
4 place de l'Eglise  
54840 Fontenoy sur Moselle

Rédaction: BLUETTE Jeanne  
CASSIGNAT Jean-Marie  
Commission de la Communication

Dépot Légal n°1240